



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

**Convention-cadre de partenariat entre  
la Communauté de Communes des Coteaux du Girou  
Et  
Le Club GIROU CONNECT  
portant sur le Développement Economique**

*PERIODE 2024-2026*

---

ENTRE LES SOUSSIGNES

**La Communauté de communes des Coteaux du Girou**, dont le siège est situé au 1 rue du Girou à Gragnague (31380), représentée par son Président Daniel CALAS, dûment habilité par délibération n°2024-12-108 du Conseil Communautaire du 03 Décembre 2024 à signer la présente convention, ci-après dénommée « la C3G »

D'UNE PART,

ET :

**Le Club Girou Connect**, dont le siège est situé à la C3G, 1 rue du Girou – 31380 GRAGNAGUE, représenté par son président Julien ELGOYHEN, agissant en qualité de Président conformément à la décision du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2024 ci-après désigné par "Le Club Girou Connect",

D'AUTRE PART

*Convention- cadre de partenariat entre la C3G et le Club des Entrepreneurs*

## Il est convenu ce qui suit

### PREAMBULE

La C3G et le Club Girou Connect concourent à une pluralité d'objectifs communs en termes de développement économique et d'emploi.

La présente convention est établie pour la période 2024-2026 et répond à la double ambition d'apporter un cadre collaboratif inscrit dans la durée entre les deux signataires.

**La C3G** est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) réunissant 18 communes pour une population de près de 23 000 habitants.

Créée par arrêté préfectoral en date du 2 décembre 1998, elle est de par ses statuts, compétente en matière de développement économique.

- Elle crée, aménage, entretien et gère les zones d'activités pour garantir un parcours foncier et immobilier aux entreprises.

La stratégie de développement économique de la C3G se décline autour d'axes d'intervention dont certains intéressent plus particulièrement la coopération des deux partenaires. Ceux-ci consistent à :

- Renforcer la dynamique locale ;
- Développer les services aux entreprises ;
- Favoriser l'emploi et la formation ;
- S'orienter vers une économie résiliente.
- Participe à la mise en réseau des entreprises locales.
- Observer les dynamiques commerciales sur le territoire du Girou.

**Le Club Girou Connect** est un club d'entrepreneurs. Créé en septembre 2024, il a pour vocation d'être un club territorial au service des entreprises, de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et de ses 18 communes membres.

A ce titre :

- Il anime le tissu économique local et permet les échanges entre les membres.
- Il informe les membres sur tous les sujets ayant un impact local ou régional (réglementaire, technologique, concurrentiel, ...).
- Il promeut les activités économiques et par la même, valorise l'image des entreprises.
- Il facilite l'accueil des nouvelles entreprises sur le territoire.
- Il contribue au développement économique et à la création d'emplois.
- Il facilite la concertation élus/entreprises.

## *Convention- cadre de partenariat entre la C3G et le Club des Entrepreneurs*

Les adhérents de l'association sont des entreprises installées sur le territoire de la Communauté de communes des Coteaux du Girou.

Le Club Girou Connect a la possibilité d'apporter une expertise dans les domaines de l'emploi, la formation et la vie des entreprises.

Les ambitions et les vocations qu'il se donne au service tant des entreprises que de la C3G et de ses communes membres en fait un partenaire de choix pour accompagner le développement économique du territoire.

### **Article 1 : Objet de la convention**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique économique, la C3G est amenée à faire appel à de nombreux partenaires extérieurs afin d'assurer la cohérence et la qualité de son action économique.

Le Club Girou Connect a vocation à représenter le tissu économique local et apporte aux décideurs locaux une connaissance des besoins des entreprises et des problématiques et des enjeux rencontrés sur le territoire.

L'objet de la présente convention est de préciser les champs de coopération des deux institutions afin de renforcer mutuellement leur connaissance et leur capacité d'action dans le champ économique local.

Ce partenariat bénéficie aux deux institutions. En effet la C3G représente l'acteur public local incontournable pour accueillir et accompagner le développement des entreprises et garantir le développement de l'emploi sur le territoire.

Le Club Girou Connect occupe une place importante dans l'animation économique locale et constitue un partenaire essentiel pour relayer les besoins des entreprises et plus largement du monde économique.

En conséquence, la C3G d'une part et le Club Girou Connect d'autre part conviennent d'établir une convention biennale sur les principaux axes de travail entre les deux institutions.

La présente convention vise ainsi à engager les parties prenantes dans l'atteinte d'objectifs communs.

Elle sert également de convention d'objectifs pour l'octroi de la subvention annuelle aux « Associations du monde économique ».

### **Article 2 : Engagement des Partenaires**

#### ***1. Renforcer la dynamique locale***

Cette mission consiste à animer le tissu économique local, à rompre l'isolement de l'entrepreneur, à encourager les synergies et les coopérations entre entreprises, à favoriser les relations et les échanges économiques, à accompagner la structuration de filières. Les entreprises se constituent ainsi en écosystème local qui gagne en robustesse et en ancrage territorial.

### *Convention- cadre de partenariat entre la C3G et le Club des Entrepreneurs*

La C3G participe activement à cette mission. Elle développe et renforce ses contacts avec les entreprises. Elle est leur interlocuteur de proximité en relais des partenaires économiques supra-territoriaux. Elle impulse et anime des réflexions collectives qui visent à structurer et consolider l'économie locale.

Le Club Girou Connect, en tant que club d'entrepreneurs à vocation à accueillir, intégrer et mettre en réseau des entreprises.

DANS CET OBJECTIF,

La C3G s'engage à :

- Associer le Club Girou Connect dans les réflexions collectives et l'animation d'évènements.
- Associer le Club Girou Connect aux études, travaux concernant les projets de développement économique du territoire des Coteaux du Girou et les sujets transversaux en lien avec l'activité économique.
- Communiquer sur les actions d'accueil, d'intégration et d'animation du Club Girou Connect et y participer.

Le Club Girou Connect s'engage à :

- Fédérer les entreprises du territoire autour d'enjeux territoriaux dont le développement et la consolidation de filières économiques.
- Relayer les actions de communication et d'animation de la C3G.
- Contribuer aux études, travaux concernant les projets de développement économique du territoire des Coteaux du Girou et les sujets transversaux en lien avec l'activité économique.

## **2. Développer les services aux entreprises**

Cette mission consiste à déceler les entreprises en besoin d'accompagnement, comprendre leurs problématiques et les guider dans leurs démarches. Une attention particulière est portée sur les entreprises en phase de création, d'innovation ou de transmission/reprise.

Selon le besoin exprimé l'entreprise est orientée vers l'organisme compétent.

L'offre foncière et/ou immobilière participe pleinement aux différentes étapes de développement des entreprises. Répondre au parcours résidentiel de ces dernières est un axe d'intervention important de la C3G.

En matière de foncier économique la C3G, gestionnaire des ZAE est l'acteur référent.

DANS CET OBJECTIF,

La C3G s'engage à :

- Entretenir des partenariats solides avec les organismes d'accompagnement à l'entreprenariat pour en faire bénéficier les entreprises du territoire dont les adhérents du Club Girou Connect.
- Communiquer auprès des entreprises du Club Girou Connect sur les différentes actions d'accompagnement menées et les accompagner ou les orienter selon leurs besoins vers l'organisme compétent.
- Associer le Club Girou Connect aux études, travaux concernant les problématiques de création, d'innovation et de transmission/reprise rencontrées sur le territoire des Coteaux du Girou.

*Convention- cadre de partenariat entre la C3G et le Club des Entrepreneurs*

Le Club Girou Connect s'engage à :

- Communiquer à la C3G les besoins et attentes des entreprises dont il a connaissance en termes de foncier/immobilier, soutien à la transmission-reprise, innovation, diversification, digitalisation ....
- Orienter les porteurs de projets vers le service Développement économique de la C3G.
- Communiquer sur l'offre en foncier et immobilier économique de la C3G.
- Participer aux études quantitatives ou qualitatives concernant les problématiques de création, d'innovation et de transmission/reprise rencontrées sur le territoire des Coteaux du Girou.

### **3. Favoriser l'emploi et la formation**

Cette mission consiste à diffuser les offres d'emploi locales et promouvoir les métiers en tension. Il s'agit de sensibiliser et d'accompagner les entreprises pour répondre à leurs enjeux de recrutement, de renouvellement de génération ou de pénurie de compétences.

DANS CET OBJECTIF,

La C3G s'engage à faire le relai auprès des acteurs locaux en charge de l'emploi.

- Entretien des partenariats solides avec les organismes de l'emploi pour en faire bénéficier les entreprises du territoire dont les adhérents du Club Girou Connect.
- Associer le Club Girou Connect aux études et travaux concernant les problématiques de recrutement.

Le Club Girou Connect s'engage à :

- Relayer les besoins en main d'œuvre des entreprises à la C3G pour alimenter la bourse à l'emploi.
- Encourager et accompagner les entreprises à valoriser leurs métiers et leurs savoirs faire pour susciter des vocations.
- Contribuer aux études et travaux concernant les problématiques de recrutement.

### **4. S'orienter vers une économie résiliente**

Cette mission consiste à accompagner les entreprises à mieux faire face aux défis environnementaux, sociaux et économiques à venir par :

- L'ancrage dans le territoire ;
- La gestion des ressources ;
- La coopération ;
- La mobilisation du grand public.

Il s'agit d'accompagner les logiques de l'économie circulaire qui appellent à produire et consommer différemment, en sortant d'un modèle linéaire destructeur fondé sur le triptyque « produire – consommer – jeter », et de l'Economie Sociale et Solidaire qui appelle à entreprendre autrement, pour générer des

## *Convention- cadre de partenariat entre la C3G et le Club des Entrepreneurs*

emplois durables, renforcer la cohésion sociale et fournir des solutions aux besoins socio-économiques des territoires.

DANS CET OBJECTIF,

La C3G s'engage à :

- Collecter et étudier les besoins des entreprises en y associant le Club Girou Connect.
- Intégrer à son PCAET des actions visant à favoriser l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire.

Le Club Girou Connect s'engage à :

- Relayer les besoins des entreprises à la C3G.
- Participer aux études quantitatives ou qualitatives concernant les questions de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire.

### **Article 3 : Pilotage et gouvernance**

Le partenariat entre les deux structures repose sur l'atteinte d'objectifs communs par l'instauration d'une relation de coopération tout en garantissant à chacune d'évoluer respectivement dans leur totale intégrité sans interférence et lien de subordination qui pourrait entacher leur libre organisation.

### **Article 4 : Clause de confidentialité**

Toutes les informations sur les projets d'aménagement ou de nature économique à l'étude par la C3G ou par le Club Girou Connect et qui seraient portées à la connaissance du partenaire ou de son personnel dans le cadre de cette collaboration, sont strictement confidentielles.

### **Article 5 : Mise à disposition de moyens**

La C3G permet la domiciliation administrative du Club Girou Connect en mettant à disposition la boîte aux lettres au siège, 1 rue du Girou 31380 Gragnague.

### **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention prendra effet à la date de la signature et ce pour une durée de 1 an. Elle sera renouvelable 1 fois par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une des parties.

### **Article 7 : Résiliation**

Les partenaires peuvent à tout moment et ce, quel que soit le motif, mettre fin à la présente convention de manière expresse avec un préavis de 3 mois.

### **Article : Règlement amiable des litiges**

Le règlement amiable d'éventuels litiges sera systématiquement recherché, à travers une convocation exceptionnelle des deux parties prenantes.

*Convention- cadre de partenariat entre la C3G et le Club des Entrepreneurs*

Fait à Gragnague, le  
En trois exemplaires.

Le Président du Club Girou Connect

Le Président de la Communauté de  
Communes des Coteaux du Girou

Julien ELGOYHEN

Daniel CALAS